

Décision

Générale

colonial

Décision n° 105 Décisions concernant les Services d'Etat

n° 105

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
30 janvier 1961

Numéro JO
n° 2 du 28/02/1961

Date du numéro
28 février 1961

TEXTE INTÉGRAL

Un congé administratif de septMmois à passer à Saint-Loubouer (Landes), est accordé à M. Bella (Jacques) ingénieur de 4° classe du Corps Autonome des Travaux Publics (indice 360 groupe II), chef de la Subdivision Travaux et Ateliers du Port de Djibouti, qui aura accompli le 22 février 1961 un séjour de 2 ans, 6 mois dans le Territoire. M. Baella (Jacques) qui voyagera accompagné de son épouse est autorisé à emprunter la voie anormale. Il percevra avant son départ, une avancé représentant les frais de passage Djibouti Saint-Loubnuer (Landes) à charge pour lui de justification desdits frais dans les conditions prévues par la réglementation. La dépense est imputable sur le Budget Local.